

<h2>ACCUEIL DES ÉLÈVES NON FRANCOPHONES</h2> <h3>BILAN LINGUISTIQUE INITIAL</h3>
--

D'après Jean Hébrard, Inspecteur Général

1. LES CONTEXTES LINGUISTIQUES DANS LESQUELS VIT L'ÉLÈVE :

- a. langue(s) maternelle(s) de l'élève
- b. langues couramment parlées dans le milieu familial lorsqu'on s'adresse à l'élève (par les adultes, par les autres enfants), lorsque les adultes ou les enfants plus âgés parlent entre eux ; langues écrites portées par les objets d'usage courant dans le milieu familial ; langues des revues ou livres disponibles (pour les adultes, pour les enfants, pour l'élève)
- c. langues parlées lors de réunions entre amis, par les enfants ou les adultes que fréquente l'élève en dehors du milieu scolaire, dans des activités hors de l'école (sport, musique, cours de langue éventuels, bibliothèques, etc.)
- d. langues parlées dans la rue, chez les commerçants, etc.
- e. langues parlées à l'école (en classe, en cours de récréation),
- f. fréquence des rencontres d'autres contextes linguistiques (voyages familiaux en pays francophones, dans d'autres pays, etc.)

2. L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN LANGUE(S) MATERNELLE(S) DE L'ÉLÈVE :

- g. acquisition du langage de communication, éventuellement bilingue,
- h. possibilité de faire part en langue maternelle d'un événement que l'interlocuteur ne connaît pas
- i. possibilité de raconter une histoire en langue maternelle
- j. possibilité de raconter un album en langue maternelle en s'appuyant sur les images mais sans le lire
- k. conscience phonologique en langue maternelle (sait isoler un mot dans un énoncé, découper un mot en syllabes dans le cas d'une langue dont les mots sont pluri-syllabiques, déplacer une syllabe dans un mot, décomposer une syllabe en phonèmes)
- l. niveau de lecture et d'écriture en langue maternelle : sait déchiffrer, sait reconnaître les mots et les comprendre, sait lire une phrase à haute voix avec sa courbe intonative, comprend un texte court, peut redire un texte court qu'il vient de lire, comprend un texte long et peut en parler, sait écrire des mots, sait écrire une phrase, sait écrire un texte

NB Dans la plupart des cas, cette évaluation devra se fonder sur l'avis des parents que l'on guidera à partir de cette liste d'items

3. LE CAS ÉCHÉANT, L'ÉVALUATION DES PREMIERS ACQUIS EN LANGUE FRANÇAISE

Cette évaluation pourra s'appuyer sur les protocoles disponibles au ministère de l'Éducation nationale (DEP) pour la grande section de maternelle, le CP, le CE1, le CM2^e